

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
Plan Local d'Urbanisme

janvier 2014

N° codifié des servitudes	Code Catégories de (*) numériques servitudes	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	Textes législatifs et réglementaires permettant d'instituer la servitude	Actes instituant la la servitude	Collectivité publique ou service responsable de la servitude
SERVITUDES RELATIVES A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE					
Patrimoine Culturel	IB				
Monuments Historiques	IBa				
	AC1	IBa1	Servitudes de protection des monuments historiques Code du Patrimoine Articles L 621-1 à L 621-29	Inv.M.H. le 5 septembre 1996 Classé le 4 mai 1998	Direction Régionale des Affaires Culturelles. Conservation Régionale des monuments Historiques Palais du Rhin 3, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex
			Ancienne synagogue , située 27, rue des Usines (parcelle n°64, section 1) : - toiture de la maison - grenier abritant les vestiges peints de la synagogue	Inv.M.H. le 28 mars 1940 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex	Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine Palais du Rhin 2, Place de la République 67082 STRASBOURG Cedex
Patrimoine Sportif	IC		Château d'Odratzheim : - façades et toitures et escalier intérieur en bois (partie du périmètre de visibilité d'un rayon de 500 mètres sur la commune de Traenheim)		
	JS1	ICa	Terrains de sports dont le changement d'affectation est soumis à autorisation	Code des sports Article L 312-3 Article 42 de la loi n°84 610 du 16 juillet 1984	Direcction Départementale de la Cohésion Sociale Cité Administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
Plan Local d'Urbanisme

janvier 2014

SERVITUDES RELATIVES A L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS		II	
Communications	IID		
Circulation aérienne	IIDe		
	T7	IIDe4	<p>Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement</p> <p>(Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières applicables à tous les P.O.S./P.L.U. sauf si les dispositions de la servitude IIDe1 sont plus restrictives)</p>
Telecommunications	IIIE		
	PT3	IIIE3	<p>Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication</p> <p>- Câble de transmission FT 1</p>
			<p>Code des Postes et des communications électroniques Articles L.45-9 à L.53</p> <p>Posé en domaine public</p>
			<p>FRANCE TELECOM Unité de Pilotage Réseaux Nord-Est 26, avenue de Stalingrad 21000 DIJON</p>

NON SOUMIS A SERVITUDES :

- ligne 20 kv Avolsheim-rue des Fauvettes (B610)
- ligne 20 kv Westhoffen-Odratzheim (B292)